REGLEMENTS PARTICULIERS SENIORS
DF2 : DEPARTEMENTALE FEMININE 2
SAISON 2026-2027

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le CPBB organise un Championnat DF2 - Départementale Féminine 2.
Ce championnat est qualificatif pour le championnat de PRF – Pré Régionale Féminine.

Début du championnat	26 septembre 2026
Nombre de phases Phase 1 Phase 2	2 Du 26/09/2026 au 10/01/2027 Du 23/01/2027 au 06/06/2027
Nombre de reports prévus* après la date initiale de la rencontre Phase 1 Phase 2	4 2 (1 en phase aller et 1 en phase retour) 2 (1 en phase aller et 1 en phase retour)
Fin du Championnat**	6 juin 2027

** Hors problèmes exceptionnels avec **document justificatif obligatoire***
*** Plus aucune rencontre ne pourra être jouée après cette date*

ARTICLE 2 : ASSOCIATIONS SPORTIVES QUALIFIÉES POUR LA SAISON EN COURS

- Les associations sportives descendant du championnat de PRF – Pré Régionale Féminine à l'issue de la saison 2025-2026
- Toutes les autres associations sportives souhaitant engager une équipe dans cette division
- Des équipes supplémentaires pourront être engagées entre la phase 1 et la phase 2, et seront dans ce cas intégrées automatiquement à la poule basse en phase 2

Tout club non à jour de ses frais d'affiliation et d'engagement au début du championnat verra l'engagement de son équipe non confirmé et celle-ci sera donc retirée du championnat.

ARTICLE 3 : SYSTEME DE L'EPREUVE

- Toutes les associations sportives engagées dans cette division sont groupées en une ou plusieurs poules (le nombre de poules et d'équipes par poule sera défini en fonction du nombre d'équipes engagées) et disputent des rencontres aller-retour entre elles.
- A l'issue de la première phase, une poule haute composée de 6 équipes, et une poule basse composée des autres équipes de la division sont constituées. Les 6 équipes qualifiées pour la poule haute seront définies en fonction du nombre d'équipes et de poules en première phase. Une poule intermédiaire pourra également être constituée en deuxième phase en fonction du nombre d'équipes dans la division.

- Toutes les équipes d'une même poule s'affrontent lors de la deuxième phase, les résultats de la première phase ne sont pas conservés.
- Pas de playoffs, l'association sportive classée première de la poule haute à l'issue de la saison est déclarée Championne de Paris de DF2 – Départementale Féminine 2.
- Le CPBB se réserve tous les droits pour modifier l'organisation de ses championnats compte tenu des modifications qui pourraient être apportées par la LIFBB sur ses championnats impactant les championnats départementaux.

ARTICLE 4 : SYSTÈME DES MONTÉES ET DESCENTES

Montées :

- Les Associations sportives classées 1ère et 2ème accèdent à la division de PRF – Pré Régionale Féminine pour la saison suivante.
- Dans l'éventualité où une Association sportive refuserait l'accession (ou ne pourrait pas accéder), l'Association Sportive suivant dans l'ordre du classement serait proposée.

Descentes :

- Pas de descente dans cette division

Le CPBB se réserve tous les droits quant aux montées du championnat DF2 – Départementale Féminine 2 selon les modifications qui pourraient être apportées aux différents championnats régionaux et selon le nombre d'équipes engagées.

ARTICLE 5 : RENCONTRES

Horaire officiel : Samedi 18h00
Dérogations possibles après 18h le Samedi et de 9h à 17h30 le Dimanche

Temps de Jeu : 4x10' / Intervalle entre les quarts temps de 2' et mi-temps 10' / Prolongation : 5'/ 14 sec offensives

Ballon : Taille 6

Ligne des 3 points : 6.75m (ligne pleine)

Feuille : e-Marque V2 obligatoire

Joueuses autorisées à jouer :

Type de licence	0C	1C/1CAST	2C/2CAST	0CT	0CAST	0CASTCTC	JH/OH
Nb maximum	12	12	12	12	12	5	JH illimités + 2 OH

~~* Les licences 1C/1CAST, 2C/2CAST et 0CT ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de **quatre**.~~

Joueuses brûlées :

- Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer **avant la première journée de championnat une liste de 8 joueuses brûlées** qui évolueront au niveau supérieur et qui ne pourront en aucun cas participer aux rencontres de l'équipe réserve en DF2 (art. 14 à 16 des Règlements Généraux du CPBB).
- Si deux équipes d'une même association évoluent en DF2 – Départementale Féminine 2, il sera

demandé une liste personnalisée comme énoncé dans l'article 15 des Règlements Généraux du CPBB).

Désignations : Possibilité de 2 arbitres désignés par la CDO et réglés **à part égale entre les deux associations sportives** (si pas de caisse de péréquation).

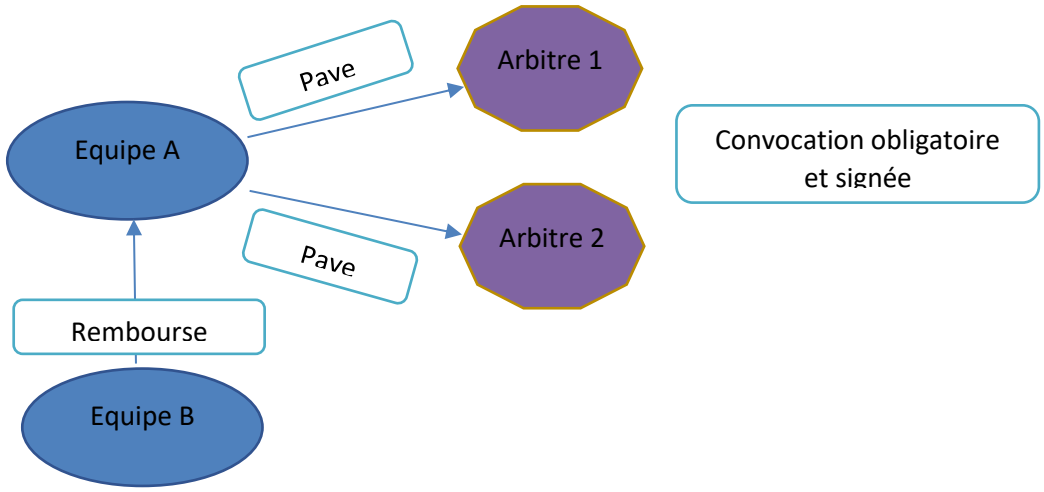

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS SPORTIVES

Elles ne sont pas applicables à cette division.

ARTICLE 7 : DEROGATIONS

Obligation d'utiliser le module FBI pour toute demande de changement de jour, d'horaire ou de salle.
Dérogations à effectuer en application de l'article 20 des Règlements Généraux du CPBB.